



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 avril 2015

L'an deux mil quinze, le seize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	9 avril 2015
Date d'affichage de la convocation	9 avril 2015
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
VERGER Joseph	MASSARD Alain	MÉAL Lydie
LEPEIGNEUL Christine	GOBIN Christophe	MARTEL Laurence
ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle	LEBRETON David

Etaient excusés : CRESPEL Vincent Christine BOUGAULT Blandine RÉGEARD

Mme MARTEL Laurence a prévenu de son arrivée tardive à la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2015

COMMANDE PUBLIQUE

3. Eglise – choix du maître d'œuvre pour étude diagnostique
4. Signalisations des villages – proposition de prix

FINANCES LOCALES

5. Demandes de subventions

PERSONNEL

6. Convention : Missions Facultatives du Centre de Gestion 35
7. Adjoint d'animation : conditions du recrutement

8. Décisions – Informations
9. Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mr Christophe GOBIN, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2015

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

COMMANDE PUBLIQUE

2015-22 – ÉGLISE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel d'offres public à la concurrence a été publié dans la presse (journal Ouest-France, éditions d'Ille et Vilaine et Côtes d'Armor datées du 13 février 2015) concernant la maîtrise d'œuvre pour la mission de diagnostic de l'Eglise.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres, il est proposé DE RETENIR l'architecte Mme Catherine PROUX située à Rennes pour 13 650 € HT (études comprises : BET Structures, Economiste, BET Fluides).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces du marché.

COMMANDE PUBLIQUE

2015-23 – SIGNALISATIONS DES VILLAGES – PROPOSITION DE PRIX

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la charte d'engagement signée entre la Commune, la Poste et le SDIS, en date du 20 novembre 2014. Après avoir sillonné la campagne en compagnie d'un technicien de la Poste, le choix du numérotage des hameaux par centaine avait été validé (7 axes ont été définis).

La commission « cadre de vie » réunie le 17 février dernier a étudié différentes propositions de choix et de prix pour la numérotation :

- ✓ SIGNAUX GIROD de Avranches (50) : 5,04 € HT/numéro en acier émaillé avec œillets
- ✓ SIGNATURE de Cesson-Sévigné (35) : 7,18 € HT/numéro en acier émaillé
- ✓ LACROIX SIGNALISATION de Vannes (56) : 4,991 € HT/numéro en acier émaillé avec œillets

A l'unanimité, le conseil municipal **CHOISIT** :

- la société LACROIX Signalisations de Vannes pour la somme totale de 2 879,69 € HT, soit 3 455,63 € TTC qui sera imputée à l'opération 95 – Signalisations et lieux-dits.

Le choix de la couleur a été voté à main levée, soit à la majorité pour l'écriture bleue sur fond beige (7 voix) et écriture marron sur fond beige (4 voix).

La date de la remise officielle des numéros est fixée au samedi 6 juin prochain, salle polyvalente.

FINANCES LOCALES

2015-24 – DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire présente en détail et par catégorie, la liste des demandes de subventions complémentaires :

SECTEUR ÉDUCATIF (15 €/élève)	435,00 €
Collège NOTRE DAME Saint-Méen (29 élèves x 15 €)	435,00 €
SECTEUR EDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/élève)	100,00 €
Chambre des métiers 35 (1 apprenti)	50,00 €
Chambre des métiers 29 (1 apprenti)	50,00 €
DIVERS	1 922,17 €
OFFICE DES SPORTS (1,67 € x 1151 habitants)	1 922,17 €
Centre de Loisirs de Médréac (1 549 €)	0,00 €
TOTAL	2 457,17 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal 2015, à l'article 6574.

PERSONNEL

2015-25 – CONVENTION : MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION 35

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

➔ **Le Maire propose à l'assemblée :**

De signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

➔ **Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :**

D'autoriser le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Arrivée de Mme MARTEL Laurence à 21h20

PERSONNEL

2015-26 – ADJOINT D'ANIMATION – CONDITIONS DU RECRUTEMENT

Monsieur le Maire rappelle le départ de Mme Sara MAMMAD DE BEAUREGARD, adjoint d'animation à la cybercommune.

Les conditions de profil du prochain poste sont à revoir puisque la bibliothèque ne sera plus gérée par l'association Familles Rurales mais par la municipalité.

Le poste d'adjoint d'animation ne correspondrait plus forcément à la réalité puisque la majorité du temps du poste à occuper sera la bibliothèque : Le grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe serait plus approprié.

Les questions à se poser :

- Modifions-nous l'appellation du grade ?
- Augmentons-nous le temps de travail du futur poste ?
- Continuons-nous la mise à disposition de l'agent communal à l'association familles rurales, pour le centre aéré ? Dans ce cas, grade d'adjoint d'animation

Si oui, la procédure est la suivante :

1° Délibération du conseil municipal pour toutes ces décisions

2° A solliciter auprès du Comité Technique Paritaire (CDG35)

- demande suppression de poste d'adjoint d'animation 28/35^{ème}
- demande de création de poste d'adjoint du patrimoine à temps non-complet ou complet

3° Diffuser l'offre d'emploi sur le site réglementaire

Après en avoir débattu, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à 28/35^{ème}
- de créer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, à temps complet
- précise que le nouveau profil de poste ne permettra plus la mise à disposition de l'agent communal pour le centre aéré.

DÉCISIONS - INFORMATIONS

▶ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la **commission des travaux** s'est réunie le 13 avril dernier où le maître d'œuvre désigné pour le projet de réhabilitation de la Mairie nous a présenté un avant-projet sommaire. Après un débat intéressant sur les idées de chacun, la date du 28 avril a été fixée pour une présentation de quelques perspectives au conseil municipal.

▶ **Dates à retenir :**

- 5 mai 2015 – Présentation des grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) afin de recueillir les observations vis-à-vis du projet de révision du SCOT.
- 9 mai 2015 – Invitation aux Noces d'Or de Mr & Mme UDIN Marcel

▶ **S.D.E 35**

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente un bilan sur les activités du S.D.E 35 :

▶ **TOUR DE FRANCE 2015**

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Tour de France passera sur notre commune, le 11 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant cinq délibérations (n°2015-22 à 2015-26), la séance est levée à 23h.